

Les « têtes de bassin » de la Vienne amont, une ressource en eau à préserver

Prenant sa source sur le plateau de Millevaches en Corrèze, la Vienne parcourt 372 km avant de rejoindre la Loire. Le secteur des « têtes de bassin » constitue le territoire des sources, ruisseaux et zones humides de la partie amont du bassin de la Vienne et contribue à un rôle important vis-à-vis de la ressource en eau du bassin.



Un territoire riche mais fragile

Le programme « Sources en action » a été fondé sur la base de diagnostics et d'états des lieux qui ont révélé la vulnérabilité des milieux aquatiques et des zones humides situés sur le haut bassin de la Vienne et ses affluents.

En effet, malgré la richesse et la bonne qualité générale des milieux aquatiques, la ressource en eau n'en demeure pas moins fragile.

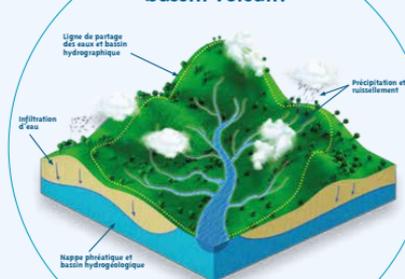
Cette vulnérabilité se traduit notamment par la dégradation des berges et des lits des cours d'eau, la régression des zones humides, l'envasement et l'ensablement des ruisseaux ou encore la baisse de la qualité de l'eau et de la biodiversité.

Carte d'identité du territoire

- ① Linéaire de cours d'eau : **3 338 km**
- ① **55** masses d'eau dont **48** masses d'eau cours d'eau et **7** masses d'eau plan d'eau
- ① Surface : **2 181 km²** (soit **10 %** du bassin de la Vienne)
- ① Surface de zones humides : **23 200 ha (10,6 %** du territoire)
- ① Surface Agricole Utile (SAU) : environ **820 km² (38 %** du territoire) dont **92 %** en prairie
- ① Surface boisée : **1 107 km² (51 %** du territoire)
- ① Orientation principale du territoire : Polyculture élevage extensif – plantations sylvicoles
- ① Environ **1000** plans d'eau
- ① **91** communes
- ① **46 500** habitants
- ① **3** départements (Creuse, Haute-Vienne et Corrèze) et **1** région (Nouvelle Aquitaine)
- ① **1** cours d'eau, le ruisseau du Pic, labellisé « rivière sauvage »



Têtes de bassin versant



Que sont les têtes de bassin versant ?

Les têtes de bassin sont « les endroits où naissent les rivières » (Krecek et Haight, 2000). Elles se caractérisent par des milieux souvent préservés mais facilement aménageables par les activités humaines, un réseau hydrographique dense et une présence importante de zones humides. En outre, elles conditionnent en quantité et en qualité les ressources en eau à l'aval, la qualité des milieux aquatiques et les usages qui y sont associés (production d'eau potable, abreuvement du bétail, pêche et activités touristiques, etc.).

En effet, ces réseaux de sources, ruisseaux et zones humides remplissent des fonctions importantes notamment dans un contexte de changement climatique :

- ① **Rôle hydrologique** : stockage des excès d'eau et régulation des débits en période plus sèche, zone d'expansion des crues, etc.,
- ① **Epuration de l'eau** : diminution des nutriments tels que les nitrates et le phosphore, puits de carbone, régulation de la température de l'eau, etc.,
- ① **Réservoir de biodiversité** : présence de nombreuses espèces patrimoniales : moules perlières, truites fario, loutre, drosera, etc.



Une démarche partagée en faveur de la restauration et la préservation des milieux aquatiques sur le bassin de la Vienne amont

➤ Plus de 500 actions réalisées

Le premier programme « Sources en action 2011-2015 » a constitué une opération d'envergure qui a mobilisé durant 5 années (2011-2015) **17 porteurs de projets** et différents partenaires financiers (agence de l'eau Loire Bretagne, Région Limousin, départements 87, 23, 19 et Europe) autour d'un projet commun en faveur de la restauration des têtes de bassin de la Vienne.

Aussi, près de **500 actions** ont été réalisées pour un montant de **4,8 M€**. Outre l'intérêt pour la restauration des cours d'eau et la préservation des zones humides, ce projet de territoire a contribué au développement économique local (**environ 2M€ de retombées économiques**) et au soutien de l'activité agricole.

➤ Un nouveau programme en 2017 !

Dans l'objectif de maintenir la dynamique initiée et face aux résultats probants du premier programme « Sources en action », **24 maîtres d'ouvrages** se sont portés candidats afin de proposer des actions dans un nouveau programme ambitieux sur la période 2017-2022.

Fondé sur une évaluation des réalisations et des diagnostics approfondis, ce programme vise la **poursuite et l'amplification des actions** de restauration des milieux aquatiques sur les têtes de bassin de la Vienne amont et l'atteinte des objectifs de "bon état écologique des masses d'eau" fixés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau. Cette nouvelle programmation met l'accent sur les thématiques suivantes :

🌿 Quelques réalisations 🌿



🕒 **170 km** de berges de cours d'eau entretenues ou restaurées



🕒 **208** abreuvoirs installés, **86 km** de clôtures en bordure de cours d'eau et **265** ouvrages de franchissements (passerelles, passages à gués, etc.)



🕒 **40** obstacles sur cours d'eau aménagés ou supprimés



🕒 **4** chantiers forestiers encadrés représentant **3,7 ha** de restauration de milieux (zones humides notamment)



🕒 **354 ha** de zones humides intégrées dans des plans de gestion, **411 ha** de surfaces pâturées, **28 ha** de travaux de restauration (bucheronnage, gyrobroyage, etc.), **40** gestionnaires adhérents au Réseau Zones Humides (**540 ha**)



🕒 Environ **1500** jeunes ou enfants sensibilisés, **192** documents de communication produits, **8500** participants aux manifestations, sorties découvertes et conférences débats organisées.

RESTAURATION ET ENTRETIEN DES COURS D'EAU

- 🕒 Restauration et entretien des berges et de la ripisylve et gestion des embâcles
- 🕒 Restauration du lit mineur et diversification des écoulements
- 🕒 Aménagement agricole pour l'abreuvement du bétail, la mise en défens des berges et le franchissement de cours d'eau
- 🕒 Travaux forestier
- 🕒 Limitation de la propagation des espèces invasives

INFORMATION, SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

- 🕒 Education à l'environnement des scolaires
- 🕒 Information et sensibilisation du public
- 🕒 Mise en place de formations
- 🕒 Création d'outils de communication et organisation de manifestations et d'événements

ETUDES COMPLEMENTAIRES OU PREALABLES A DES ACTIONS ET SUIVIS SCIENTIFIQUES

- 🕒 Diagnostic et étude d'aide à la décision pour l'aménagement d'étangs, d'ouvrages transversaux
- 🕒 Etude de maîtrise d'œuvre (définition et suivi des travaux)

GESTION ET PRESERVATION DES ZONES HUMIDES

- 🕒 Travaux de restauration des zones humides
- 🕒 Travaux de gestion (entretien) des zones humides
- 🕒 Acquisition foncière de zones humides

RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

- 🕒 Suppression, aménagement ou gestion des grands ouvrages transversaux (grand ouvrage - étangs, seuils de moulins...)
- 🕒 Suppression, aménagement ou gestion des petits ouvrages transversaux (buses, radiers de ponts...)
- 🕒 Acquisition foncière d'ouvrages

DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AGRICOLES RESPECTUEUSES DES ZONES HUMIDES ET DES MILIEUX AQUATIQUES

- 🕒 Diagnostic Individuel d'Exploitation (DIE)
- 🕒 Accompagnement collectif (AC) et accompagnement individuel (AI)



**SOURCES
en action**

CONTRAT TERRITORIAL
VIENNE AMONT

Des opérateurs et une organisation cohérente au service du territoire

le Comité de Pilotage

Instance de concertation et de décision, le comité de pilotage a pour rôle :

- ① le suivi, l'évaluation et la validation des actions,
- ② le porté à connaissances des résultats,
- ③ la réorientation des objectifs si nécessaire.

Il regroupe l'ensemble des porteurs de projets ainsi que les différents partenaires techniques et financiers incluant les usagers, les services de l'Etat, les partenaires institutionnels et financiers, les élus, les représentants agricoles, les associations, des scientifiques...



Les coordonnateurs

Les coordonnateurs sont chargés de l'animation et du suivi du contrat, de l'organisation des réunions du comité de pilotage, de la valorisation des résultats et de la réalisation des bilans annuels. Ils assistent et conseillent les porteurs de projets.



Les porteurs de projets

Les porteurs de projets animent et mettent en œuvre le programme d'actions, assurent le suivi et le financement des opérations et sensibilisent les propriétaires et riverains.



Le programme « Sources en action » regroupe plus de **800 opérations** sur 5 ans pour un montant total de **12,3 millions d'euros**. Il est financé par les partenaires suivants :

